

ENSEIGNEMENT

Les « inspecteurs lauréats » renâclent

Le « collectif des lauréats du concours Selor organisé dans le but de sélectionner les candidats au poste d'inspecteur de l'enseignement » vient de diffuser une nouvelle lettre ouverte pour dénoncer « le refus d'avoir (pour l'enseignement) des inspecteurs sélectionnés sur des bases objectives ».

« En plus de dix ans, trois tentatives d'objectivation ont lamentablement échoué, et ce, à chaque fois à cause de recours », stigmatisent-ils. Une « décision judiciaire partielle (le Conseil d'État ne s'étant pas prononcé sur le cœur du sujet, mais uniquement dans le cadre d'une procédure en extrême urgence, limitant par là même les droits de la défense) on fait marche arrière toute », affirment-ils.

Autres cibles de la lettre ouverte, « certains inspecteurs faisant fonction ayant raté l'examen », accusés « de jouer la montre, et de refuser systématiquement toute forme d'évaluation, sauf "entre amis" ».

Les inspecteurs faisant fonction, qui avaient introduit un recours contre le concours du Selor, sont, dans la foulée, accusés « de participer grandement à la judiciarisation de notre société. (...) Qui contestera à l'avenir le droit des parents de remettre en cause n'importe quel examen sur base du fait que son enfant n'a pas été évalué sur toutes les compétences attendues ? »

Les syndicats, eux, sont mis en cause pour « avoir participé à l'élaboration du processus amenant cette épreuve Selor, en avoir accepté le principe et les modalités, avoir participé au jury nous désignant comme légitimes lauréats pour ensuite payer des avocats à des personnes ayant échoué ». Les syndicats ont signé le procès-verbal du jury, est-il rappelé, et « il (leur) est trop facile aujourd'hui de se défilier en accusant la seule Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Préjudice moral

Les protestataires invoquent

un « préjudice moral certain, qui (...) dure depuis le 12 août et le premier retrait de nos désignations, mais également à nos familles, nos collègues, nos amis, les personnes qui nous avaient remplacés et s'étaient investies, aux inspecteurs nommés ainsi que les faisant fonction ayant eux réussi l'épreuve, aux enseignants qui ont perdu confiance dans une des plus hautes valeurs à leurs yeux : l'équité dans l'évaluation ».

Le principe d'un nouvel examen a entre-temps été accepté par le Conseil d'État, « mais sans tenir compte de nos résultats » note la lettre ouverte, alors qu'au départ, ce nouvel examen devait « tenir compte des résultats de mai 2013 ».

« Nous n'accepterons jamais d'être purement et simplement effacés du paysage, car nous, nous avons confiance en l'Autorité ! », concluent les protestataires. Qui ne voient de recours que dans cet appel à l'opinion... ■